



## **RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL**

**Année 2010**

**Séance ordinaire du jeudi 25 février 2010**

### **Rapport de présentation**

**Objet : Vote d'une aide financière en faveur des sinistrés de la République d'Haïti.**

Mesdames,  
Messieurs les membres du Conseil Territorial,

Le mardi 12 janvier 2010 un puissant séisme de magnitude 7,3 sur l'échelle de Richter a frappé la République d'Haïti, provoquant des dégâts considérables et un nombre important de victimes.

Il est proposé au Conseil Territorial de s'associer au grand mouvement de solidarité qui s'est développé ces dernières semaines afin de venir en aide aux sinistrés de la République d'Haïti durement heurtés par ce séisme.

Des actions étant développées par les associations à vocation humanitaire présentes sur l'île (le LIONS CLUB ; le ROTARY CLUB et la CROIX ROUGE), l'une des propositions consisterait à verser une participation financière pour s'associer au mouvement et éviter une dispersion préjudiciable à la bonne destination et à l'utilisation des fonds versés.

Toutefois, la nécessité de pourvoir aux besoins les plus urgents et les plus fondamentaux, (secours aux blessés, nourriture et abri) a fait l'objet de l'action des 3 associations citées sur notre territoire, par une forte implication dans le grand élan de solidarité internationale qui s'est déclenché spontanément.

L'action des collectivités, dont Saint-Barthélemy fait partie, doit s'insérer dans la problématique du « relèvement des infrastructures publiques d'Haïti », c'est-à-dire dans l'investissement à long terme devant permettre à ce pays et à son peuple de pouvoir disposer à l'avenir des bâtiments publics (écoles, dispensaires, hôpitaux, et autres services publics) construits dans les normes parasismiques.

Il est ainsi proposé au Conseil Territorial de voter une somme de 200.000,00 €.

Il reste pour l'Assemblée à déterminer par quelle voie elle compte faire parvenir son aide avec toutes les garanties de sa bonne utilisation.

Vous voudrez bien en délibérer.

Le Président,  
Bruno MAGRAS.